

RESULTATS DE NOTRE QUIZZ SOCIAL Testez votre savoir en Droit Social

EN ROUGE : LES BONNES REPONSES

(1) Quel délai a l'employeur pour déclarer un accident de trajet ? :

A. 24 heures. **B.** 48 heures.

(2) Les représentants du personnel peuvent dialoguer avec des salariés à leur poste de travail :

A. À tout moment et en toute circonstance.
B. À condition que ces contacts n'apportent pas de gêne importante au travail des salariés.

(3) Lorsque, à la demande du salarié, l'employeur accepte de reporter la date de l'entretien préalable à un licenciement, il doit :

A. Adresser un nouveau courrier de convocation au salarié avec les mentions obligatoires.
B. Aviser le salarié, en temps utile et par tout moyen, des nouvelles dates et heures.

(4) La proposition de conclure une rupture conventionnelle vient :

A. Uniquement du salarié. **B.** Peut venir de l'employeur, comme du salarié.

(5) Les informations figurant dans la base de données économiques et sociales, vouée à remplacer les rendus récurrents transmis aux représentants du personnel, portent sur :

A. Six exercices. **B.** Trois exercices.

(6) La durée minimale du congé de formation économique, sociale et syndicale est de :

A. Une demi-journée. **B.** Deux jours.

(7) La nouvelle indemnité forfaitaire de conciliation prud'homale (c. trav. [art. L. 1235-1](#)) inclut :

A. Les indemnités concernant la procédure et la cause réelle et sérieuse du licenciement.
B. Les indemnités liées à l'exécution du contrat de travail, notamment le préavis et les congés.

(8) Deux visites avec le médecin du travail sont, en principe, nécessaires pour qu'un salarié puisse être reconnu inapte à son poste de travail. Ces visites sont espacées de :

A. Une semaine. **B.** Deux semaines.

(9) Lors de l'entretien préalable au licenciement, les éléments de preuve susceptibles de justifier la sanction envisagée :

A. Doivent être communiqués au salarié. **B.** N'ont pas à être communiqués au salarié.

(10) Le compte personnel de formation pourra être alimenté dans la limite d'un plafond total de :

A. 120 heures. **B.** 150 heures.

(11) Pour être valable, la transaction signée avec un salarié dans le cadre d'une rupture conventionnelle doit être conclue :

A. Avant l'homologation de la rupture conventionnelle par le DIRECCTE.
B. Après l'homologation de la rupture conventionnelle par le DIRECCTE.

(12) Lorsque la convention de rupture conventionnelle comporte une erreur dans la mention du délai de rétractation, cela entraîne la nullité de cette rupture :

A. Uniquement si l'irrégularité a altéré le consentement du salarié ou l'a privé de la possibilité d'exercer son droit de rétractation. **B.** Automatiquement.

(13) Lorsque plusieurs contrats à durée déterminée (CDD) sont requalifiés en contrats à durée indéterminée, cette requalification débute :

A. Depuis le jour de la toute première embauche en CDD de ce salarié.
B. Depuis le premier jour du dernier CDD conclu avec ce salarié.

(14) Le délai de carence qui doit parfois séparer la fin d'un contrat à durée déterminée d'au moins 14 jours de la conclusion d'un autre CDD est égal à :

A. La moitié de la durée du CDD qui vient de s'achever.
B. 1/3 de la durée du CDD qui vient de s'achever.

(15) Lorsqu'un salarié est en contact avec la clientèle pendant ses heures de travail :

- A.** L'employeur peut lui imposer le port d'une tenue particulière.
- B.** L'employeur ne peut pas lui imposer le port d'une tenue particulière.

(16) Le document unique d'évaluation des risques doit être mis à jour :

- A.** Au moins une fois par an.
- B.** Uniquement en cas d'évolution des conditions de travail ou de la connaissance des risques.

(17) Pendant les réunions mensuelles organisées par l'employeur avec les délégués du personnel, les délégués suppléants ont la parole :

- A.** En toutes circonstances.
- B.** Uniquement lorsqu'ils remplacent un délégué titulaire absent.

(18) Le salarié qui tient des propos injurieux à l'encontre de l'entreprise, de ses dirigeants ou de ses collègues de travail sur son « mur » Facebook peut être sanctionné :

- A.** Si son profil Facebook est autorisé à ses seuls amis.
- B.** Si son profil Facebook est ouvert aux amis de ses amis.

(19) Lors du renouvellement des délégués du personnel, l'employeur doit inviter les syndicats à négocier le protocole préélectoral :

- A.** Au moins 1 mois avant la date d'expiration des mandats.
- B.** Au moins 2 mois avant la date d'expiration des mandats.

(20) Une salariée qui a recours à une mère porteuse à l'étranger pour avoir un enfant, ce qui n'est pas autorisé en France :

- A.** A droit à un congé de maternité.
- B.** N'a pas droit à un congé de maternité.